

qui accompagnèrent ses funérailles. Il mourut en sa demeure, rue Sainte-Famille, le 13 février 1805. Il était un des Adjudants-Généraux de la Milice Provinciale et Colonel d'un bataillon de milice de Québec." L'on ne connaît que fort peu de chose de ce lieutenant-gouverneur ; et nous n'avons de pièces officielles émanées de lui qu'une ordonnance aux habitants de la Rivière à l'Anguille, datée de Percé, le 11 août 1784, et à la même date, une autorisation à Jacques Gangnon d'agir comme chef des sauvages domiciliés à Ristigouche.

A F. LeMaistre succéda Alexander Forbes. Celui-ci ne se rendit probablement jamais à Gaspé, au moins avec l'intention d'y résider. En 1821, la Chambre d'Assemblée siégeant à Québec, voulut mettre une fin à ce qu'elle considérait comme un abus. Ce fonctionnaire " ne résidant pas dans la province, " c'était faire payer £300 inutilement. Mais le Gouvernement fit la sourde oreille, maintint Forbes en place et lui